

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du oussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Lettre-circulaire de Mgr le Préfet Apostolique de la côte-Nord, à son clergé, recommandant des prières à l'occasion des persécutions religieuses, dans différents pays de l'Europe.—Propagation de l'association de "Tiers-Ordre de St-François," dans le diocèse de Rimouski, sous la direction de M. le Grand-Vicaire Edmond Langevin.

Causerie Agricole : Culture du navet.

Sujets divers : Documents sur l'influence de la lune.—La préparation de l'avoine pour l'alimentation des chevaux.—Arrosage des arbres fruitiers.

Choses et autres : Admission de M. Charles-Eugène Bourgault à l'étude de l'arpentage.—Persil pour l'hiver.

Recettes : La vermone des volailles.—Les arives chez le cheval.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

"L'élevage du cheval ;" des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.

"Les veillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Ossaye.—Prix 25 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par Ls N. Gauvreau, écrl. N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition.—Prix, 10 cts.

"Le mouton," traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par Eugène Casgrain, écrl. arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.

"Lettres sur la vie rurale," par M. Victor de Tracy.—Prix, 60 cts.

"Le vétérinaire pratique" traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons et à tous les animaux de basse-cour, par E. Hocquart.—Prix 60 cts.

"Instruction élémentaire sur la conduite des arbres fruitiers," greffe, taille, restauration des arbres mal taillés ou épuisés par la vieillesse ; culture, récolte et conservation des fruits, par A. DuBreuil.—Prix, 60 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Préfecture apostolique de la côte Nord.—A la demande de Mgr F.-X. Bossé, nous publions la circulaire suivante que ce dévoué missionnaire adressait en avril dernier au clergé de sa Préfecture Apostolique :

St-Pierre de la Pointe aux Esquimaux
6 avril 1884.

Chers Collaborateurs,

La Lettre Pastorale ci-jointe vous montre les dangers pressants de l'Eglise, les angoisses du Souverain Pontife, et sa confiance absolue dans la prière simultanée de tous les Catholiques.

Si encore nous étions au plus fort de la tempête.

Hélas, il n'en est pas ainsi.

Car le grand combat ne fait que commencer entre le Pape et les Sociétés Secrètes tout-puissantes en Italie, en Belgique et en France. A dire vrai, ces Sociétés maudites sont le véritable Gouvernement en ces trois pays.

Et pour les bien apprécier, voyez les à l'œuvre.

Elles y ont supprimé, autant que possible, et le culte extérieur, et l'existence régulière et légale des Congrégations religieuses, et la liberté administrative.—Les Clercs sont astreints au service militaire.—On oblige (sous peine d'amende et de prison pour les parents), tous les enfants à fréquenter les écoles publiques tenues exclusivement par des laïques impies et ardents à déchristianiser la jeunesse..... On enlève au Clergé sa subsistance quotidienne, ne reculant pour cela devant aucune tyrannie, aucune injustice.—Enfin, non content de tenir le Pape prisonnier depuis quatorze ans et réduit à la mendicité, on vient de faire main basse sur les bien-fonds donnés à la Propagande pour soutenir les Missionnaires de l'univers.

Le Pape a forcément rompu tous rapports officiels avec l'Italie et la Belgique, afin de protester contre les avanies et les injustices prodiguées et à lui même